



MAA

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION n° 321 /19/DG/CNPS DU 19 JUIL 2019

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 017/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 11 avril 2019 pour les travaux de construction du centre de prévoyance sociale de deuxième catégorie de Banyo.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 017/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 11 avril 2019 ;
- VU le Procès-Verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 10 mai 2019.
- VU la note n°228/19/CNPS/DAG/SM du 24.05.2019 revêtue de l'accord de Monsieur le Directeur Général ;
- Vu la correspondance n°4405/19/CNPS/DG/DAG/SM du 27 mai 2019.

DECIDE :

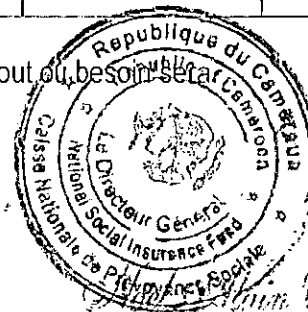
Article 1er.- L'Appel d'Offres ci-dessus visé est attribué suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Lieu d'exécution	Montant HTT	Délai d'exécution
unique	BETTERMAN Sarl B.P 1130 Yaoundé	Banyo	337 366 000	08 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où, besoin sera.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.



Minister of Economy and Planning
Mamadou M'Baye